

Rue de la Préfecture 12
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 22 octobre 2018

Communiqué de presse

Fusion de deux services au sein du Département de la formation, de la culture et des sports pour gagner en efficacité et en visibilité

Le projet de fusion de deux services que compte le Département de la formation, de la culture et des sports est désormais sous toit et vient d'être transmis au Parlement. Il s'agit de la fusion du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO) en une seule unité administrative dénommée Service de la formation postobligatoire (SFP).

Le Gouvernement jurassien souhaite par ce projet redéfinir les missions et les processus en visant la plus grande transversalité possible, l'élimination des redondances et assurer une plus grande visibilité du domaine de la formation postobligatoire.

Le message répond à la motion interpartis no 1137, transformée en postulat, demandant de «fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation et le Service de la formation».

Les objectifs retenus pour la définition d'une nouvelle organisation comprend notamment:

- La redéfinition des missions et des processus, en visant la plus grande transversalité possible et l'élimination des redondances.
- L'automatisation de certaines procédures internes à l'administration ou avec les prestataires de formation. Une cohérence des outils informatiques utilisés au sein du service. La création d'une nouvelle fonction de support de projets informatiques pour développer ces fonctionnalités.
- La mise sur pied d'un support ressources humaines pour apporter le soutien nécessaire aux directions des prestataires de formation du CEJEF. Plusieurs textes réglementaires au niveau du CEJEF et au niveau des prestataires de formation du CEJEF ont besoin d'être adaptés et révisés. Il s'agira de définir ce qui peut être commun au CEJEF ou ce qui doit rester spécifique à chaque prestataire. Par exemple, la technique de consolidation des pensums des enseignant-e-s du CEJEF a besoin d'être améliorée ainsi que le suivi de l'assurance qualité.
- La réalisation d'une économie de 120'000 francs par an par une redéfinition des prestations et des processus qui se recouvrent entre SFO, CEJEF et les directions de division ainsi que par un réexamen des prestations particulières au sein de SFO et CEJEF.

La dénomination de Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) sera conservée dans les sections des prestataires de formation. Il représentera un centre de formation multi-sites. L'entité CEJEF désigne par ailleurs le périmètre du centre de formation qui a notamment permis la certification ISO. Le centre de formation CEJEF est visible et clairement délimité. Tous les titres et les documents (diplômes, certificats, attestations, carnets de notes), ainsi que la signalisation des bâtiments sont identifiés avec le logo CEJEF. La conservation de l'entité limite les frais de modification et évite surtout la dissolution d'une unité qui conduirait à un retour au chacun pour soi dans les divisions. Le pilotage des prestataires de formation CEJEF sera assuré par le chef du nouveau service.

Le prestataire de formation continue proposé regroupera les deux entités, proches partenaires que sont AvenirFormation et Formation Emploi. Une intégration dans une même unité permettra la mise en oeuvre d'une mutualisation de certaines ressources. Différentes mesures de formation et différents savoir-faire de Formation Emploi pourront atteindre d'autres publics grâce au réseau d'AvenirFormation.

Lors de la phase de projet, plusieurs travaux de groupe avec les partenaires concernés de la formation postobligatoire ont été réalisés.

Les mises au concours du poste de chef-fe du nouveau service ainsi que les autres fonctions seront effectuées après l'adoption du dossier par le Parlement.

Personnes de contact :

*Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, tél 032 420 54 00 ;
Jean-Pascal Lüthi, directeur du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF)
a.i, tél. 032 420 71 90.*